

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5742**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Concepteur-créateur en arts décoratifs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD)	Directeur de l'ENSAD, Directeur de l'ENSAD

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

132f Dessin d art appliqué au stylisme et au design

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le concepteur-créateur en arts décoratifs assure la conception et la réalisation dans les champs suivants, constituant autant d'options: cinéma d'animation, architecture intérieure, art espace, design graphique/multimédia, design objet, design textile, design vêtement, image imprimée, photo/vidéo, scénographie ,

Il conçoit un projet original pour une:

- Création singulière ou en réponse à une commande
- Analyse de tous les paramètres liés à l'environnement et impliquant l'élaboration de cahiers des charges (découpage technique, planning et budget), intégrant la construction de supports, et des méthodologies de travail.
- Participation à la gestion de maîtrise d'ouvrage (participation dès la conception, au suivi de maîtrise d'œuvre, direction de création, direction artistique et animation d'une équipe technique (des techniciens de l'image, du son, de l'éclairage...))
- Participation à la maîtrise d'œuvre (participation à la conception, réalisation de documents d'exécution, suivi de réalisation, de fabrication, mise en place d'un plateau technique, sélection des matériaux, réalisation de prototypes en bois, métal, matériaux composites...)
- Suivi des chaînes de production utilisant aussi bien les techniques traditionnelles (sérigraphie, bois, métal, textile, photo, maquette, gravure...) que les nouvelles technologies informatiques et numériques.
- Veille technique et documentaire permettant de faire évoluer un fonds bibliographique, iconographique, de repérage
- Communication des projets

1-. Identification, analyse et problématisation d'un projet Activités de recherches, de prospectives et de veille

Négociation avec le client pour comprendre ses exigences et ses besoins

Organisation de la recherche iconographique et bibliographique pour rassembler les données contextuelles du secteur concerné

Interprétation et synthèse des informations afin de formuler les

hypothèses, et fixer les orientations du travail

Détermination des méthodologies de travail, élaboration d'un budget, établissement d'un planning en fonction des attentes du client et des contraintes de faisabilité technique et économique

2-Conception

Participer à la recherche intellectuelle artistique et scientifique dans et sur le processus de création-

Concevoir un projet original pour une création singulière ou en réponse à une commande

Donner une forme plastique à une idée

Production d'un cahier des charges précis, esquisses, maquettes, storyboard, prototype... respectant les paramètres, les contraintes.

3- Réalisation

au niveau de la maîtrise d'ouvrage

Maîtriser les étapes de fabrication

. définir le cahier des charges

. sélectionner le M.O

. assurer le suivi et le contrôle de la M.O

réceptionner le projet

au niveau de la maîtrise d'œuvre

répondre au cahier des charges

réaliser un avant projet (APS)

réaliser un projet détaillé APD (esquisse, sélection des matériaux...)

réaliser un projet définitif

utiliser les techniques d'expression plastique (traditionnelles et/ou nouvelles)

4-Communication

Réaliser une présentation adaptée aux interlocuteurs en utilisant les techniques appropriées

Etayer un argumentaire

Défendre un projet et sa réalisation

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur de la communication visuelle, de l'architecture, de la scénographie, du textile, du design industriel, du mobilier, de la mode, de l'animation, de la vidéo, de l'illustration et de l'édition

créateur, directeur de projet, directeur artistique, responsable de collection, designer, scénographe.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1101 : Création en arts plastiques

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

L1503 : Décor et accessoires spectacle

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

Le Mémoire : écrit avec supports graphiques Ce projet, dans la spécialité, est proposé par le candidat et validé par les responsables enseignants de la section et suivi par un directeur . Il doit obligatoirement présenter différentes étapes du travail : justificatif du choix du sujet, le positionnement dans l'environnement, justifier sa recherche, présenter les difficultés rencontrées

Soutenance devant un Jury, durée 1 heure..

Le mémoire ne peut être soutenu qu'après obtention de des 60 crédits européens de la quatrième année. Il est obligatoirement soutenu à la session de juin et une session de rattrapage a lieu en septembre

Grand projet

Le projet est une réalisation professionnelle, concrète, en relation avec la spécialisation du candidat.

Il doit présenter les trois étapes de réalisation (avant projet sommaire APS, avant projet détaillé APD et la réalisation, maquette et prototype.

Le projet de fin d'études est présenté par l'élève devant un jury . Il ne peut être soutenu qu'après l'obtention de la totalité des crédits européens du cursus.

Le titre est donné au candidat ayant obtenu 300 crédits européens et ayant soutenu avec succès son mémoire et son projet de fin d'études.

Dans le cas de la VAE:

Les candidats ont deux types d'épreuves :

-Elaboration de la deuxième partie de leur dossier.

-Entretien avec le jury et présentation des travaux.

Validité des composantes acquises : an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		six membres pour les projets de fin d'études et quatre membres pour les projets de mémoire.dont au moins 2 personnalités extérieures désignées par le directeur, et 2 enseignants de l'école.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		Directeur de l'Ecole,enseignants de l'école, personnalités extérieures du monde professionnel (50%)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : A. En France des partenariats s'effectuent déjà avec certaines écoles, ENSBA, Institut Français de la Mode, Ecole Normale Supérieure, Ecole chambre syndical de la haute couture... (Échanges d'enseignants, échanges d'étudiants)	B. A l'étranger à titre partiel dans le cadre des mobilités académiques d'étudiants avec validation de certains enseignements. Les échanges sont généralement d'un semestre, ils donnent droit, quand l'étudiant a validé sa formation dans l'institution d'accueil à l'obtention de 30 crédits européens -Centrale Saint Martin Londres (Grands Bretagne) -Université des arts industriels - Helsinki (Finlande) -Université des Arts de Berlin -Kunsthoch schule Weissensee Berlin (Allemagne) -Politecnico di Milano - Milan (Italie)

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 6 février 2008 publié au Journal Officiel du 21 février 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 février 2008 jusqu'au 21 février 2013.

Pour plus d'informations

Statistiques :

90 diplômés par an

Autres sources d'information :

www.ensad.fr

<http://www.ensad.fr>

Lieu(x) de certification :

Ecole national supérieur des arts décoratives 31 Rue d'Ulm 75240 Paris cedex 05

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Concepteur-créateur en arts décoratifs (12 options)